

Demande d'une subvention suite à l'acquisition d'un clapet anti-retour

La commune accorde une aide financière aux propriétaires d'une demeure dans la commune de Habscht qui installent un clapet anti-retour ou un système de relevage entre leur habitation et le collecteur d'eaux usées, y compris, le cas échéant, les frais de consultance technique y afférents (participation de 75% d'un montant maximum subventionnable de 4000€).

Nom et Prénom	
Adresse	
Téléphone	
Compte bancaire	IBAN
Banque	
Nom du titulaire du compte	
Courriel	

Remplissez ce formulaire et envoyez-le à la **Commune de Habscht, Place Denn, L-8465 Eischen** - ou par courriel à l'adresse **compta@habscht.lu** - en ajoutant une **copie de la/des facture(s) acquittée(s)** avec les mentions suivantes:

- adresse d'installation du clapet anti-retour
- marque et modèle du clapet anti-retour
- la date d'installation du clapet anti-retour

Date

Signature

Réservé à l'administration communale:

Prière d'établir un mandat d'un montant de€